

A.D. n° 2021- 1674

***Comité interrégional du bien culturel Chemins de Saint Jacques
de Compostelle en France - Commission locale de Tarn-et-Garonne***
Arrêté portant désignation

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-7,
Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental,
Considérant que le président du Conseil départemental dispose de la faculté de désigner les
membres du Conseil départemental qui seront appelés à siéger au sein des organismes
extérieurs et ainsi à participer à leurs travaux,

Arrête

Article 1er - Est désigné pour représenter le Département de Tarn-et-Garonne *au sein du
Comité interrégional du bien culturel Chemins de Saint Jacques de Compostelle en France-
Commission locale de Tarn-et-Garonne,*

M. VAISSIÈRES Cédric, conseiller départemental du Conseil départemental.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié. Copie en sera adressée à l'organisme concerné.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal
Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la
notification à l'organisme.

Fait à Montauban,
Le **14 SEP. 2021**
Le Président,



Michel WEILL